RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: EFDA5073-2827-49CE-B2FA-D8E6160CEBF1

2A.COMMUNICATION

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 4 Rue Alfred Kastler
67850 HERRLISHEIM

930 463 757 RCS STRASBOURG

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 17 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-sept février,
A seize heures,

Les associées de la société 2A.COMMUNICATION se sont réunies en Assemblée Générale extraordinaire, au siège social, sur convocation verbale faite par la présidence.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associées présentes.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DANNENMULLER, en sa qualité de Gérant de la SARL CD HOLDING, Présidente de la Société.

Madame Jessica DANNENMULLER est également présente à l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président, permet de constater que les associées présentes possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions ayant le droit de vote.

Le président constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence,
- le texte des projets de résolutions proposées,
- la lettre de démission du Directeur Général.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Mode de consultation,
- Remplacement du Directeur Général,
- Modification de l'objet social de la Société,
- Suppression des dispositions transitoires des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Paraphe
CHD

Docusign Envelope ID: EFDA5073-2827-49CE-B2FA-D8E6160CEBF1

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les associées prennent acte de la convocation verbale du président. En conséquence, l'Assemblée, comprenant toutes les associées, sans exception, présentes et propriétaires de la totalité des actions composant le capital social, déclare bonne et valable la convocation faite par le président aux associées à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Prend acte de la démission, à compter de ce jour, de la société civile **PATRIMONIA SD** de son mandat de Directeur Général de la Société, la dispense d'effectuer tout préavis complémentaire et de notifier sa démission dans les conditions et formes particulières, lui donne quitus entier de son mandat,

Et décide de la remplacer, à compter de ce jour même, pour une durée indéterminée, en qualité de Directeur Général de la Société,:

Madame **Jessica DANNENMULLER**
Née le [redacted] à [redacted]
Demeurant [redacted]
[redacted]
Non associée de notre société,

Conformément aux dispositions statutaires, le Directeur Général dispose les mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des limitations éventuellement fixées par la décision de nomination ou par une décision ultérieure, et dispose du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Jessica DANNENMULLER accepte les fonctions de Directeur Général et déclare n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social de la Société aux activités de la conception, la réalisation et la commercialisation de tous produits adhésifs liés au marquage publicitaire sur tous types de supports, notamment et sans que cette liste soit exhaustive sur véhicule, enseigne lumineuse, signalétique intérieure et extérieure, décoration de stand.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

Docusign Envelope ID: EFDA5073-2827-49CE-B2FA-D8E6160CEBF1

- La conception, la réalisation et la commercialisation de tous produits adhésifs liés au marquage publicitaire sur tous types de supports, notamment et sans que cette liste soit exhaustive sur véhicule, enseigne lumineuse, signalétique intérieure et extérieure, décoration de stand,

- L'achat/revente de tous fournitures et supports de communication ; de transparents pour rétroprojecteur, de produits de communication graphique, d'illustration ou maquettes, et généralement, le commerce de toutes autres formes de présentation numérique.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts les articles 44 et 45 relatifs aux dispositions transitoires d'une société en cours de formation, devenus caducs depuis l'immatriculation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

SIGNATURE :

Monsieur **Christian DANNENMULLER**
Président de séance et Gérant de la SARL CD HOLDING,
Présidente de la Société

Signé par :
[redacted]
C15F08257D2A412...